

B.
Sophie
Denis.

suivant l'ordonnance. L. Archambault prêtre.
Le vingt de mai mil huit cent cinq par nous prêtre soussigné a
été baptisée sous condition Sophie née d'hier du légitime mariage
de Jacques Denis et de Marie Eugène Léger ditte Parisien ses
pere et mere cultivateur domicilié en cette paroisse. Le parrain
a été François Lafonde, et la marraine Marie Reine Charlebois
qui avec le pere ont déclaré ne savoir signer de ce requis suivant
l'ordonnance. L. Archambault prêtre.